

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 27 septembre 2021

OBJET :

**Convention de partenariat avec
l'association Grand Nancy Défi'b**

**Rapporteur : Mme HOUSSIN
Délibération n°15**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération du 26 septembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la charte partenariale du « CŒUR ».

Cette charte s'inscrit dans le cadre de la prévention de l'arrêt cardiaque et la mise en place de défibrillateur par quartier. Elle précise les engagements des partenaires et les modalités de sa mise en œuvre, notamment la campagne de sensibilisation du grand public, le recrutement des sauveteurs volontaires de proximité (SVP), la formation, l'achat du matériel, la gestion des astreintes, ...

Or, l'association Grand Nancy Défi'b a souhaité renforcer ce partenariat en proposant une convention aux communes partenaires, afin de redynamiser le dispositif de mise en place de défibrillateur par quartier affecté par la crise sanitaire.

Cette convention reprend les engagements énoncés dans la charte du cœur et ses avenants. Elle prévoit que la commune s'engage à prendre en charge l'adhésion des SVP domiciliés sur son territoire, soit 5 € par SVP, étant précisé que la ville compte actuellement 26 SVP. La ville d'Essey-lès-Nancy s'était déjà engagée à supporter ce coût par délibération du 14 novembre 2007 qui était fixé à 2 € par adhésion en 2020.

Pour information, la commune a acquis 5 défibrillateurs qui sont mis à disposition des SVP communaux, pour lesquels elle assure un entretien régulier, à savoir le remplacement des électrodes et des batteries. Il est à noter que l'ensemble des établissements recevant du public appartenant à la commune sont équipés de défibrillateurs.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission « citoyenneté et sécurité » réunie le 15 septembre 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat proposée par l'association Grand Nancy Défi'b relative à la prévention de l'arrêt cardiaque,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 30 septembre 2021.

Extrait conforme

 **Le Maire,**

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	17 septembre 2021
- Convocation distribuée le :	17 septembre 2021
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} octobre 2021
- Affichage du procès-verbal le :	19 novembre 2021

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

ABSENTS

- M. Kamal EL JAOUHARI
- MME CREUSOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Hubert ROSSIGNON

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
Michel Breuille
Maire